

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2021

### PROJET DE RESOLUTIONS

Toutes les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés

#### PREMIERE RESOLUTION

*Approbation des comptes annuels de chaque Plan*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes de l'Assureur et de l'avis des comités de surveillance approuve les comptes annuels des plans.

#### DEUXIEME RESOLUTION

*Approbation des comptes annuels d'ARVIGE pour l'exercice clos le 31 décembre 2020*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes d'ARVIGE, approuve les comptes annuels de l'association de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés faisant ressortir un bénéfice de 261 943,21 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 261 943,21 euros au compte « Report à Nouveau ».

#### TROISIEME RESOLUTION

*Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'association pour l'exercice 2020, approuve les termes dudit rapport et donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

#### QUATRIEME RESOLUTION

*Approbation du budget 2022 de l'association et des plans PERP et PER*

L'Assemblée Générale approuve le budget 2022 de 123 000 euros réparti respectivement entre :

- L'association ARVIGE	73 000 euros
- PLAN VERT VITALITE	20 000 euros
- PLAN VELOURS	15 000 euros
- PER Assurance PERspective et LCL Retraite PER	15 000 euros

## **CINQUIEME RESOLUTION**

*Cotisation pour les adhérents au PER*

L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation à deux euros par adhésion à un PER, au titre de la contribution aux ressources de l'association.

## **SIXIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-Claude PICHON*

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de cinq années venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2025, le mandat d'administrateur de Jean-Claude PICHON.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat d'administrateur et de membre des Comités de Surveillance de Plan Plan Velours de Philippe HOUDEVILLE*

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de cinq années venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2025, le mandat d'administrateur et de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours de Philippe HOUDEVILLE.

## **HUITIEME RESOLUTION**

*Renouvellement de membre des Comités de Surveillance de Plan Vert Vitalité de Gabriel WANCLIK*

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de cinq années venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2025, le mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité de Gabriel WANCLIK.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

*Nomination en qualité de membre du Comité de surveillance unique pour les contrats Plan Epargne Retraite Individuel de .....(Représentant des clients LCL)*

L'Assemblée générale nomme en qualité de membre du Comité de surveillance unique pour les contrats Plan Epargne Retraite Individuel, pour une durée de cinq années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, .....

## **DIXIEME RESOLUTION**

*Evolution des notices d'information des deux contrats PER*

L'Assemblée Générale autorise l'évolution de la notice d'information des contrats PER Assurance PERspective et LCL Retraite PER.

L'évolution consiste à créer les deux compartiments nécessaires pour accueillir les transferts de l'épargne salariale et la retraite supplémentaire d'entreprise et mettre en place la gestion pilotée dès lors que l'adhérent a deux compartiments actifs dans son contrat.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Président pour signer les avenants correspondants.

## **ONZIEME RESOLUTION**

*Ajout d'un support aux contrats PER Assurance PERspective et LCL Retraite PER*

L'Assemblée Générale autorise l'ajout du support d'investissement SC TANGRAM, qui ne bénéficie pas d'une valorisation quotidienne, dans les contrats PER Assurance PERspective et LCL Retraite PER et la modification des notices d'information qui en découle.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Président pour signer les avenants correspondants.

## **DOUZIEME RESOLUTION**

*Délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe*

L'Assemblée Générale, délègue au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois maximum, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, dans les matières suivantes :

- Adaptation des contrats directement liées à des modifications réglementaires
- Ajout d'unités de compte dans les plans

Et plus généralement toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la rédaction des notices d'information remises aux adhérents, sans que cette rédaction ne puisse modifier les droits et obligations des parties.

## **TREIZIEME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

\*\*\*\*\*



